

**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à 18 heures, le Conseil Municipal de LAIZE-CLINCHAMPS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de LAIZE LA VILLE, sous la présidence de Monsieur ROSE Dominique, Maire

Présents : Mesdames DESJARDINS, FOUREZ, GUESNON (arrivée à 19 heures), GODEFROY, LE DARD, POUTREL, VANDEVOIR, WEINREICH et Messieurs ACHARD, CHATELIN, CHOUETTE, FOSSARD, JUEL, JUS, MAILLARD, MARTIN, ROSE, PICARD, SINAGAGLIA, THOMAS

Absents excusés : Mesdames BOURLAND (pouvoir à M. ROSE), NERROLLE (pouvoir à Me POUTREL)

Absente : Madame VALETTE

Madame POUTREL et Madame LEMAZURIER ont été nommées secrétaire de séance.

Le compte rendu du 26 MAI 2021 a été adopté.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations :

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet
- Convention d'entretien RD41-41A-156 et 562A

ORDRE DU JOUR

25/2021 RETRAIT DE LA DELIBERATION N°17/2021 VENTE DU PRESBYTERE DE CLINCHAMPS SUR ORNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier du contrôle de légalité de la préfecture demandant le retrait de la délibération n°17/2021 concernant la vente du presbytère de Clinchamps sur Orne, commune déléguée de LAIZE-CLINCHAMPS cadastré 164AB212 et 164 AB356.

En application de l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales et de l'article L3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les opérations immobilières menées par les collectivités de plus de 2000 habitants sont soumises au préalable à l'avis du service des domaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de rapporter la délibération n°17/2021

26/2021 VENTE DU PRESBYTERE DE CLINCHAMPS SUR ORNE COMMUNE DELEGUEE DE LAIZE-CLINCHAMPS

Considérant la délibération n°38/2020 ayant pour objet le transfert d'un bien communal du domaine public vers le domaine privé. Ce bien concerne le presbytère situé à Clinchamps sur Orne, commune déléguée de Laize-Clinchamps cadastré 164 AB 212 et 164 AB 356

Considérant l'avis des domaines sur la valeur vénale du bien en date du 9 décembre 2020

Considérant que lors de l'ouverture des offres en date du 26 avril 2021, l'offre pour un montant de 281 560€ a été retenue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'offre d'un montant de 281 560€
- Autorise Monsieur le Maire à vendre le bien cadastré 164 AB 212 et 164 AB 356 pour un montant de 281 560€
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette vente
- Mandate Maître DEVILLE Thibaut, notaire à Caen, pour établir l'acte de vente

25/2021 CONVENTION POUR FONDS DE CONCOURS CONCERNANT LA VOIE CYCLABLE LAIZE-CLINCHAMPS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de liaison douce sur la commune de Laize-Clinchamps.

Dans le cadre de ce projet, la commune de Laize-Clinchamps s'est engagée à mettre à disposition l'emprise foncière nécessaire à cet équipement et à participer à hauteur de 50% du coût de celui-ci par le versement d'un fonds de concours à la communauté de communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Le plan de financement concernant cette opération est le suivant :

| DEPENSES € HT | | RECETTES | |
|-----------------------------|----------------|---------------------------|----------------|
| | | Région | |
| Travaux (marché de travaux) | 151 219 | Part travaux (50%) | 75 610 |
| Maîtrise d'œuvre | 3 780 | Part étude (30%) | 1 134 |
| | | Fonds de concours commune | 39 128 |
| | | Autofinancement VOO | 39 128 |
| TOTAL | 155 000 | TOTAL | 155 000 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer avec la communauté de communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon la convention qui sera établie pour formaliser la mise en place de ce fonds de concours.

Transfert du PLU à la communauté de communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon

Le **PLUi** est un document d'urbanisme opérationnel qui porte sur le territoire de plusieurs communes, ce qui permet, à l'heure de l'intercommunalité, la mise en cohérence de politiques publiques territoriales et la prise en compte du fonctionnement des territoires qui dépasse largement le cadre communal.

Une minorité de blocage composée d'au minimum 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population peut s'**opposer** au transfert automatique de la compétence PLU à la communauté.

En cas de refus, le conseil municipal doit prendre une délibération au 30 juin 2021 au plus tard.

Le conseil municipal de Laize-Clinchamps est favorable au transfert du PLU à la communauté de Communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Etude préliminaire

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à 197 400.00€ TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 % et 100 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **49 612.50 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Une subvention APCR sera demandée, nous pourrions obtenir 50% de 40 000€ soit 20 000€. Le reste à charge pour la commune serait de 29 612.50€.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 1er trimestre de l'année 2022 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : travaux de sécurisation du bourg prévus en 2022
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décide du paiement de sa participation soit :
- en section d'investissement, par fonds de concours
(Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement)
- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 4 935.00 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération De TVA

27/2021 CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 16 décembre 2020

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à temps complet, pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux en raison d'un accroissement d'activité.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Le Maire propose à l'assemblée,

- ↳ **La création** d'un emploi permanent *d'adjoint technique* à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{ER} juillet 2021

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : adjoint technique

- ancien effectif : 10

- nouvel effectif : 11

La personne ainsi nommée pourra bénéficier du supplément familial et du régime indemnitaire.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

29/2021 Convention d'entretien RD41-41A-156 et 562A

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention relative à l'entretien des routes départementales 41, 41A, 156 et 562A sur le territoire aggloméré de LAIZE-CLINCHAMPS. Cette convention est établie entre le département du Calvados, la commune de LAIZE-CLINCHAMPS et la Communauté de communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le département confie l'entretien des dépendances du domaine public routier à la commune nouvelle de LAIZE-CLINCHAMPS et à la Communauté de communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon le long des routes départementales 41, 41A, 156 et 562A sur le territoire aggloméré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet
- Autorise le Maire à signer la convention

Rapport des commissions

Conseil d'écoles :

Celui-ci a eu lieu le 15 juin dernier à la salle de réunion de Laize la Ville.

Les effectifs prévus pour la rentrée sont de : 172

Ecole maternelle : 86

Petite section : 29

Moyenne section : 27

Grande section : 30

Ecole élémentaire : 145

CP : 29

CE1 : 35

CE2 : 26

CM1 : 35

CM2 : 20

Projets pédagogiques à venir – 2021-2022

Outre les projets pédagogiques qui seront reconduits (en excluant les activités piscine — piscine en travaux), les projets pédagogiques à venir sont :

— **Projet pédagogique « élève ton blob »**, en partenariat avec le Centre national d'études spatiales et Thomas Pesquet à bord de l'ISS (Station spatiale internationale)

Le CNES, en partenariat avec le CNRS et avec le soutien de l'académie de Toulouse, propose à 2000 classes de primaire, collège et lycée de participer à une expérience éducative originale, basée sur l'étude du comportement du *Physarum polycephalum*, ou blob. Cette expérience sera également menée par Thomas Pesquet à bord de l'ISS, lors de sa mission Alpha de six mois.

L'école élémentaire a répondu à l'appel à projet « élève ton blob » et a été sélectionnée. Fin août/début septembre, l'école recevra de la part du CNES, un kit – La Blob Box – comprenant 3 à 5 blobs (souche identique à celle envoyée dans l'ISS), ainsi que du papier filtre.

— **Projet pédagogique « Un Village comme paysage »**, en relation avec la commune de Laize-Clinchamps et la Comédie de Caen

Projet culturel initié en 2019, reporté en avril 2022 sur un temps de projet groupé de deux semaines avec la troupe de théâtre intervenante et un spectacle de prévu au terme de la résidence.

— **Projet pédagogique « Label écoles numériques 2020 »** cofinancé par la collectivité. Le projet permet aux écoles de la commune de bénéficier d'équipements numériques destinés à favoriser les apprentissages, à enrichir le lien avec les familles et à conforter l'attractivité de l'école et des territoires ruraux.

Associations :

- **FCLC** : l'assemblée générale a eu lieu, les membres remercient la commune pour les travaux de réfection du terrain de foot.
- **A l'aise dans sa ville** : l'assemblée générale a eu lieu, les adhésions des membres inscrits pour l'année 2020/2021 seront reconduits sur l'année 2021/2022 sans paiement de l'adhésion.
- **Forum des associations** : Un forum des associations pourrait avoir lieu après l'été
- **Atelier du bien être** : Reprise le 9 septembre des ateliers de réflexologie palmaire, sophrologie, relaxation ludique et yoga du rire
- **Comité des fêtes de Laize La Ville** : La fête communale aura lieu les 18 et 19 septembre 2021
- **Course nature** : samedi 17 septembre départ à 10 heures

Fin de séance à 19h30